



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 11 septembre 2013 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, madame et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2013-1366

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DE SOUMISSION D'UN MONTANT DE 90 625,48 \$ DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE PONTS 2010 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR, DE BELLEVUE ET DE LA RIVIÈRE BLANCHE - NICOLE CHAMPAGNE, SYLVIE GONEAU ET YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2011-1145 en date du 29 juin 2011, adjugeait un contrat à la firme Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour des travaux de réfection de ponts 2010 pour un montant de 610 746,47 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE divers travaux supplémentaires ont été requis dans le cadre des travaux compte tenu des conditions de chantier rencontrées;

CONSIDÉRANT QU'en date du 16 août 2013, la firme Dessau inc. présentait un bilan des travaux réalisés, incluant une recommandation d'approbation de travaux supplémentaires au montant cumulatif de 90 625,48 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures, sous la recommandation de la firme Dessau inc., a évalué que les montants demandés pour les travaux supplémentaires sont justes et raisonnables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement du coût de soumission au montant de 90 625,48 \$, incluant les taxes, à la firme Les Constructions et Pavage Jeskar inc. représentant l'ajustement final dans le cadre du projet de réfection de ponts 2010 portant ainsi le coût du contrat à 701 371,95 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-11006-001-26997	86 010,00 \$	Programme de réfection de ponts et d'ouvrages d'art - Réfection de ponts et d'ouvrages d'art
06-30650-002-26998	638,06 \$	Chemins en gravier et ponts - Ponts
04-13493	3 977,42 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1367

AUTORISER LA VILLE À SIGNER L'ENTENTE AVEC LA COMPAGNIE CHEMINS DE FER QUÉBEC-GATINEAU INC. POUR LA RECONSTRUCTION D'UN PASSAGE À NIVEAU SUR LA RUE ROMÉO-LORRAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNAUD-JOBIN

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt numéro 611-2009 prévoit un montant de 300 000 \$ en lien avec des travaux de réfection de passages à niveau;

CONSIDÉRANT QUE la rue Roméo-Lorrain croise une voie ferrée au point milliaire 3.00 de la subdivision de Buckingham, appartenant à la compagnie Chemins de fer Québec-Gatineau inc.;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Chemins de fer Québec-Gatineau inc. a l'intention de procéder à la réfection du passage à niveau de la rue Roméo-Lorrain au cours de l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'Arrêté numéro 69561 émis par la Commission canadienne des Transports déclare que les frais d'entretien du passage à niveau seront défrayés par l'Autorité routière, soit la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'une entente doit être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Chemins de fer Québec-Gatineau inc. pour approuver les frais de reconstruction du passage à niveau de la rue John-F.-Kennedy qui sera réalisée par la compagnie Chemins de fer Québec-Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité:

- approuve le contrat numéro XRAG.129.003-00 relatif à la réfection du passage à niveau de la rue Roméo-Lorrain, point milliaire 3.00 de la subdivision de Buckingham;
- approuve la somme de 97 957,72 \$, incluant les taxes, plus 15 % pour les contingences, le cas échéant, représentant un montant total de 112 651,38 \$, incluant les taxes, attribuable à la Ville de Gatineau;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le contrat faisant l'objet de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30611-001-26999	107 752,43 \$	Amélioration de la sécurité aux passages à niveau et autres passages à niveau
04-13493	4 898,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1368

DÉSIGNATION TOPONYMIQUE - ÉCOCENTRE DE L'AÉROPARC - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QU'un écocentre est construit sur la rue Pierre-Ménard dans l'Aéroparc industriel du secteur de Gatineau et que cet édifice ne possède aucune désignation officielle;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement et le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau suggèrent que cet édifice soit nommé : « Écocentre de l'Aéroparc »;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie du Québec a donné un avis technique et que l'appellation « Écocentre de l'Aéroparc » respecte les règles d'écriture et les critères de choix de la Commission;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement est d'accord avec cette recommandation et qu'il en recherche l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le nom « Écocentre de l'Aéroparc » pour l'écocentre construit sur la rue Pierre-Ménard dans l'Aéroparc industriel.

Adoptée

CE-2013-1369*

RACHAT ET ANNULLATION D'UNE SERVITUDE D'ACCÈS, DE PASSAGE ET DE STATIONNEMENT - PARTIE DU LOT 2 974 476 AU CADASTRE DU QUÉBEC - AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ERNEST-LATTION - 30, RUE COURT - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 2 974 476 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, sur lequel est bâti le centre communautaire Ernest-Lattion, et dont l'adresse est 30, rue Court;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire rénover et agrandir son bâtiment, mais le terrain est affecté d'une servitude réelle et perpétuelle d'accès, de passage et de stationnement, publiée sous le numéro 308 331, circonscription foncière de Gatineau. Cette servitude est en faveur du lot 2 886 584 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, propriété de la société 2923343 Canada inc. et dont l'adresse est 90, rue du Patrimoine;

CONSIDÉRANT QU'en raison d'une erreur au plan d'implantation au moment de la construction en 2001, il s'avère que la bâtisse empiète actuellement sur cette servitude et que l'agrandissement projeté toucherait sept cases de stationnement présentement disponibles pour 2923343 Canada inc.;

CONSIDÉRANT QUE les discussions avec 2923343 Canada inc. ont permis de conclure une entente de gré à gré pour le rachat et l'annulation partielle de la servitude qui affecte le lot 2 974 476 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie totale de 306 m². À cet effet, une entente a été conclue le 26 juin 2013 au montant de 15 000 \$, plus les taxes applicables, montant préalablement déterminé par Charles Lepoutre, évaluateur agréé, dans un rapport en date du 23 mai 2013 et d'une lettre explicative en date du 3 juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande le rachat et l'annulation partielle de la servitude réelle et perpétuelle d'accès, de passage et de stationnement, publiée sous le numéro 308 331, circonscription foncière de Gatineau, laquelle affecte le lot 2 974 476 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie totale de 306 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'entente conclue le 26 juin 2013, le tout dûment signé par 2923343 Canada inc. :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de procéder au rachat et à l'annulation partielle de la servitude réelle et perpétuelle d'accès, de passage et de stationnement, publiée sous le numéro 308 331, circonscription foncière de Gatineau, laquelle affecte le lot 2 974 476 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie totale de 306 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'entente conclue le 26 juin 2013, le tout consenti pour un montant de 15 000 \$, plus les taxes applicables;

- d'autoriser le trésorier à puiser, à même le poste budgétaire 18-12034-001, un montant de 15 000 \$, plus les taxes applicables, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12034-001	16 496,25 \$	Fonds de développement des communautés - Secteur d'Aylmer - Centre communautaire Ernest-Lattion
04-13493	750,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2013.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2013-1370

SUBVENTION DE 200 \$ - ÉCOLE DU BOIS-JOLI - FÊTE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'école du Bois-Joli, à l'attention de madame Nancy Gauthier, 1165, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8R 1N1, à titre de subvention pour l'organisation de la fête de la rentrée le 20 septembre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	200 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1371

SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES VISUELLES DE L'OUTAOUAIS - ACTIVITÉ ANNUELLE DU 14 SEPTEMBRE 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association des personnes handicapées visuelles de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Richard Lemieux, 203-109, rue Wright, Gatineau, Québec, J8X 2G7, à titre de subvention pour leur activité annuelle qui aura lieu le 14 septembre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79937-972	400 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1372

SUBVENTION DE 300 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL SAINTE-ROSE DE LIMA, NUMÉRO 10114 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb du conseil Sainte-Rose de Lima, numéro 10114, 220, boulevard de l'Hôpital, suite 4, Gatineau, Québec, J8T 8J6, à titre de subvention pour une activité bénéfique le 21 septembre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	300 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1373

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 32 - 2 529,45 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 34 - 403 447,39 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 34 - 9 359,30 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 33 - 135 469,45 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 32, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 34, la liste des réquisitions numéro 34 ainsi que la liste des embauches numéro 33 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 32	Pièces de comptes à payer	2 529,45 \$	26 au 30 août 2013
Liste PD numéro 34	Pièces de comptes à payer	403 447,39 \$	26 au 30 août 2013
Liste des réquisitions numéro 34	Pièces de comptes à payer	9 359,30 \$	26 au 30 août 2013
Liste des embauches numéro 33	Embauches de personnel temporaire	135 469,45 \$	19 au 23 août 2013

Un certificat du trésorier a été émis le 6 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1374

SUBVENTION DE 350 \$ - ASSOCIATION DE BASEBALL EXCELLENCE DE L'OUTAOUAIS - ACTIVITÉS DE LA SAISON 2013 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DE BELLEVUE - ALAIN RIEL ET SYLVIE GONEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de l'Association de baseball excellence de l'Outaouais, 112 A, rue des Baumiers, Gatineau, Québec, J8M 1S4, à titre de subvention pour les activités de la saison 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79933-972	250 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1375

SUBVENTION DE 750 \$ - AMIS DE WYCHWOOD - FÊTE CHAMPÊTRE - 15 SEPTEMBRE 2013 - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre des Amis de Wychwood, 375, chemin d'Aylmer, C. P. 6004, Gatineau, Québec, J9H 0A4, à titre de subvention pour l'organisation de la fête champêtre le 15 septembre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	750 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1376

Modifiée par la
résolution numéro
CE-2013-1459

SUBVENTION DE 1 200 \$ - CENTRE ARTISANAL POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DE L'OUTAOUAIS - ACTIVITÉ BÉNÉFICE ORGANISÉE PAR LE SYMPOSIUM GATINEAU EN COULEURS - 14 ET 15 SEPTEMBRE 2013 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 200 \$ à l'ordre du Centre artisanal pour la déficience intellectuelle de l'Outaouais, 410, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 6W2, pour une activité bénéfique organisée par le Symposium Gatineau en couleurs les 14 et 15 septembre 2013.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

02-79931-972	250 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79939-972	100 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79944-972	100 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79940-972	200 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1377

PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS ANDRÉ LAFRAMBOISE ET LUC MONTREUIL - ACTIVITÉ BÉNÉFICE - ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE GATINEAU - 12 SEPTEMBRE 2013 - 100 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers André Laframboise et Luc Montreuil à participer à une activité bénéfice au profit de l'Orchestre symphonique de Gatineau le 12 septembre 2013.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Orchestre symphonique de Gatineau, 44, rue Adelbert-Dumoulin, Gatineau, Québec, J9H 5K3, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79947-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79932-972	50 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1378

SOUMISSION 2013 SP 213 - RÉFECTION DU BASSIN, DE LA PLAGE ET DE LA TUYAUTERIE À LA PISCINE BISSON - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Lalonde Cantin Construction & Associés inc., 30A, rue du Grésil, Gatineau, Québec, J9A 3L8, pour la fourniture des matériaux, de la main-d'œuvre et des équipements nécessaires pour la réfection du bassin, de la plage et de la tuyauterie de la piscine Bisson située au 93 A, rue Froment, le tout selon le prix forfaitaire inscrit à la formule de soumission pour un montant total de 507 000 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 août 2013, et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-80006-006-27000	19 516,68 \$	Réfection de piscines - Piscine Bisson
18-70039-006-27001	20 656,84 \$	Réfection des piscines des secteurs de Masson-Angers et de Hull - Piscine Bisson
18-12055-005-27002	47 825,61 \$	Divers travaux d'accessibilité universelle - Contingence - Accessibilité universelle
06-30696-001-27003	396 952,60 \$	Réfection majeure - Piscine Bisson
04-13493	22 048,27 \$	- Réfection de la piscine Bisson TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1379

INTÉGRATION DE L'OFFRE CULTURELLE DU CONSEIL DES ARTS D'AYLMER À LA PROGRAMMATION DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est en mesure de mettre en place une programmation culturelle en matière de cours et d'ateliers pour le secteur d'Aylmer et qu'elle offre une programmation similaire dans les autres secteurs;

CONSIDÉRANT QUE le secteur d'Aylmer pourra continuer à recevoir un niveau de service en matière de cours et d'ateliers, et ce, de manière équitable avec les autres secteurs de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la demande pour ce transfert est une demande officielle du Conseil des arts d'Aylmer :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte la gestion de la programmation des cours et ateliers dans le secteur d'Aylmer par l'entremise de la Division de l'animation culturelle de la Ville de Gatineau;
- autorise le trésorier à prévoir au budget 2014, un revenu et une dépense de 60 000 \$ au budget 02-72124 du Service des arts, de la culture et des lettres - Division de l'animation culturelle, pour donner suite à ce transfert.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1380

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT - GATINEAU EN VOL - 14 ET 15 SEPTEMBRE 2013

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront près de l'aéroport dans le cadre du spectacle aérien de la Experimental Aircraft Association en collaboration avec les Ailes d'Époque du Canada les 14 et 15 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE les Snowbirds feront partie de la programmation de cette 3^e édition de Gatineau en Vol;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation de la circulation et du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants et la fluidité de la circulation automobile;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation de la circulation et du stationnement sur certaines rues dans le secteur de l'aéroport dans le cadre de l'événement Gatineau en Vol les 14 et 15 septembre 2013, à savoir :

Stationnement interdit les 14 et 15 septembre entre 8 h et 18 h des deux côtés des rues suivantes :

- Le boulevard de l'Aéroport, entre la rue Arthur-Fecteau et le boulevard Maloney;
- La rue Arthur-Fecteau sur toute sa longueur;
- Le chemin Industriel, entre la montée Dalton et la bretelle d'accès de l'autoroute 50;
- La rue Atmec, entre la rue du Cheval-Blanc et la rue de la Place-de-Templeton;
- La montée Dalton, entre le chemin Industriel et le 443, montée Dalton.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise selon les directives de la Division de la planification et services techniques du Service des infrastructures.

Le tout selon le plan numéro G10-067-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance Responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 septembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1381

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION AU COLLOQUE ANNUEL DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ À VICTORIAVILLE - 18 AU 20 SEPTEMBRE 2013 - 1 350 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Pierre Philion à participer au colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé qui se tiendra à Victoriaville du 18 au 20 septembre 2013.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, 945, avenue Wolfe, 5^e étage, Québec, Québec, G1V 5B3, pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation des pièces justificatives, pour une dépense maximale de 1 350 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-30016	1 350 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 10 septembre 2013.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif